

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## Conostan Single-Element Standard, Mercury 100 ppm (Hg)

Révision: 10.12.2024

Code du produit: AC18.09186

Page 1 de 11

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Conostan Single-Element Standard, Mercury 100 ppm (Hg)

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### Utilisation de la substance/du mélange

Réactifs et produits chimiques de laboratoire

À des fins de laboratoire et d'analyse uniquement.

##### Utilisations déconseillées

Ne pas utiliser à des fins privées (domestiques).

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: AnalytiChem Services, Unipessoal, Lda

Rue: Rua de Júlio Dinis 676 7º

Lieu: P-4050-320 Porto

Téléphone: +351 226002917

E-mail: info@analytichem.com

Interlocuteur: SDS service department

E-mail: SDS@analytichem.com

Internet: www.analytichem.com

Service responsable: SDS service department

##### Renseignements concernant le fabricant/fournisseur

Société: AnalytiChem Canada Inc.

Québec, CANADA

Rue: 21800 Clark Graham Ave

Lieu: CDN-H9X 4B6 Baie-D'Urfé

Téléphone: +1 (800) 361-6820

Téléfax: +1 (800) 253-5549

E-mail: info@analytichem.com

Interlocuteur: SDS service department

E-mail: SDS@analytichem.com

Internet: www.analytichem.com

Service responsable: AnalytiChem:

EU-Belgium: AnalytiChem Belgium, Industriezone "De Arend" 2, 8210 Zedelgem, Belgium, +32 50 28 83 20

EU-Germany: AnalytiChem Germany, Stempelstrasse 6, 47167 Duisburg, Germany, +49 203 51 94 – 200

EU-Netherlands: AnalytiChem Netherlands, Communicatieweg 7, 3641 SG Mijdrecht, The Netherlands, +31 297 286848

UK: AnalytiChem UK, Unit 7 Launton Business Center, Murdock Road, Bicester, OX26 4XB, England, +44 1869 355 500

USA: AnalytiChem USA, 227 China Road, Winslow, Maine, 04901, United States, +1 800-244-8378

Canada: AnalytiChem Canada, 21800 Clark Graham Avenue, Baie d'Urfe, H9X 4B6, Canada, +1 514-457-0701

Australia: ORE Research &amp; Exploration Pty Ltd, 37A Hosie Street, Bayswater North, 3153, Australia, +61 3 9729 0333

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence:

+33 (0)1 45 42 59 59 (I.N.R.S.)

/ +33 9 75 18 14 07 (CHEMTREC)

#### Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## Conostan Single-Element Standard, Mercury 100 ppm (Hg)

Révision: 10.12.2024

Code du produit: AC18.09186

Page 2 de 11

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Ce mélange n'est pas classé comme dangereux au sens du règlement (CE) n° 1272/2008.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### 2.3. Autres dangers

Aucune donnée disponible

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2. Mélanges

##### Composants pertinents

| N° CAS    | Substance                                                                                                              |              |          | Quantité     |
|-----------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|----------|--------------|
|           | N° CE                                                                                                                  | N° Index     | N° REACH |              |
|           | Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)                                                                           |              |          |              |
| 8042-47-5 | Huile minérale blanche, pétrole                                                                                        |              |          | 95 - < 100 % |
|           | 232-455-8                                                                                                              |              |          |              |
|           |                                                                                                                        |              |          |              |
| -         | composés organiques du mercure,                                                                                        |              |          | < 0,1 %      |
|           | -                                                                                                                      | 080-004-00-7 |          |              |
|           | Acute Tox. 1, Acute Tox. 2, Acute Tox. 2, STOT RE 2, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H310 H330 H300 H373 H400 H410 |              |          |              |

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

#### Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

| N° CAS    | N° CE                                                                                                                                                                                       | Substance                       | Quantité     |
|-----------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|--------------|
|           | Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA                                                                                                                                    |                                 |              |
| 8042-47-5 | 232-455-8                                                                                                                                                                                   | Huile minérale blanche, pétrole | 95 - < 100 % |
|           | dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 5000 mg/kg                                                                                                                          |                                 |              |
| -         | -                                                                                                                                                                                           | composés organiques du mercure, | < 0,1 %      |
|           | par inhalation: ATE = 0,5 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 0,05 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: ATE = 5 mg/kg; par voie orale: ATE = 5 mg/kg STOT RE 2; H373: >= 0,1 - 100 |                                 |              |

#### Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des mesures de premiers secours

##### Indications générales

Aucune donnée disponible

##### Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

Appeler un médecin en cas de malaise.

##### Après contact avec la peau

Se laver immédiatement avec: Eau, Savon

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Conostan Single-Element Standard, Mercury 100 ppm (Hg)

Révision: 10.12.2024

Code du produit: AC18.09186

Page 3 de 11

#### Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau.  
Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtamologue.

#### Après ingestion

Rincer la bouche.  
En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement.  
Appeler immédiatement un médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Troubles gastro-intestinaux  
Pneumonie  
L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.  
Vertiges  
Dépression du système nerveux central  
Maux de tête

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

##### Moyens d'extinction appropriés

Mousse  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Poudre d'extinction  
Eau

##### Moyens d'extinction inappropriés

sans limitation

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Liquides combustibles  
Produits de combustion dangereux  
En cas d'incendie, risque de dégagement de:  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Mercure et composés du mercure  
Monoxyde de carbone  
En cas d'échauffement:  
Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, elles s'étalent sur le sol et forment avec l'air un mélange explosif.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

#### Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.  
Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.  
Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Conostan Single-Element Standard, Mercury 100 ppm (Hg)

Révision: 10.12.2024

Code du produit: AC18.09186

Page 4 de 11

#### Remarques générales

En cas d'échauffement:

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, elles s'étalent sur le sol et forment avec l'air un mélange explosif.

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

#### Pour les non-secouristes

Assurer une aération suffisante.

Utiliser un équipement de protection personnel.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Evacuer les personnes en lieu sûr.

Procédures d'urgence

Consulter un spécialiste

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

#### Pour les secouristes

Conseils de prudence Pour les secouristes : Protection individuelle: voir rubrique 8

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

##### Pour la rétention

Colmater les bouches de canalisations.

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.

##### Pour le nettoyage

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

#### Autres informations

Assurer une aération suffisante.

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

##### Consignes pour une manipulation sans danger

Lire l'étiquette avant utilisation. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Conserver le récipient bien fermé.

Utiliser un équipement de protection personnel. Utiliser un échappement (laboratoire).

Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols.

Assurer une aération suffisante.

##### Préventions des incendies et explosion

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

En cas d'échauffement:

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, elles s'étalent sur le sol et forment avec l'air un mélange explosif.

##### Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## Conostan Single-Element Standard, Mercury 100 ppm (Hg)

Révision: 10.12.2024

Code du produit: AC18.09186

Page 5 de 11

Le choix de la protection corporelle dépend de la concentration et de la quantité de substances dangereuses. La résistance chimique des agents de protection doit être clarifiée avec leurs fournisseurs.

### Information supplémentaire

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir!

Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

#### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

#### Conseils pour le stockage en commun

Directives nationales

#### Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Substances chimiques de laboratoire

À des fins de laboratoire et d'analyse uniquement.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition professionnelle

| N° CAS | Désignation                       | ppm | mg/m³ | f/cm³ | Catégorie | Origine |
|--------|-----------------------------------|-----|-------|-------|-----------|---------|
| -      | Mercure (composés alkylés), en Hg | -   | 0,01  |       | VME (8 h) |         |

#### Valeurs limites biologiques (VLB réglementaire, VLB ANSES ou valeur guide française), BIOTOX (INRS)

| N° CAS | Désignation       | Paramètres                                | Valeur limite | Milieu | Moment de prélèvement             |
|--------|-------------------|-------------------------------------------|---------------|--------|-----------------------------------|
| -      | Mercure: composés | Mercure inorganique total                 | 15 µg/l       | Sang   | en fin de poste et fin de semaine |
|        |                   | Mercure inorganique total (/g créatinine) | 50 µg/g       | Urine  | avant le début du poste           |

#### Valeurs de référence DNEL/DMEL

| N° CAS                          | Désignation                     |            |                     |  |
|---------------------------------|---------------------------------|------------|---------------------|--|
| DNEL type                       | Voie d'exposition               | Effet      | Valeur              |  |
| 8042-47-5                       | Huile minérale blanche, pétrole |            |                     |  |
| Salarié DNEL, à long terme      | par inhalation                  | systémique | 160 mg/m³           |  |
| Salarié DNEL, à long terme      | dermique                        | systémique | 220 mg/kg p.c./jour |  |
| Consommateur DNEL, à long terme | par inhalation                  | systémique | 35 mg/m³            |  |
| Consommateur DNEL, à long terme | dermique                        | systémique | 93 mg/kg p.c./jour  |  |
| Consommateur DNEL, à long terme | par voie orale                  | systémique | 40 mg/kg p.c./jour  |  |

### Conseils supplémentaires

Les réglementations nationales doivent être également observées!

### 8.2. Contrôles de l'exposition

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Conostan Single-Element Standard, Mercury 100 ppm (Hg)

Révision: 10.12.2024

Code du produit: AC18.09186

Page 6 de 11

#### Contrôles techniques appropriés

Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection personnelle.

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

#### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

##### Protection des yeux/du visage

lunettes à coques

Écran de protection du visage

##### Protection des mains

Porter les gants de protection homologués

Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

##### Protection de la peau

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire.

Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir!

##### Protection respiratoire

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: formation d'aérosol ou de nébulosité

L'entrepreneur doit s'assurer que la maintenance, le nettoyage et le contrôle des dispositifs de protection respiratoire sont exécutés conformément aux instructions du fabricant. Ces mesures doivent être correctement documentées.

##### Protection contre les risques thermiques

Aucune donnée disponible

##### Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|                                                                              |                           |
|------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|
| L'état physique:                                                             | Liquide                   |
| Couleur:                                                                     | incolore                  |
| Odeur:                                                                       | comme: Hydrocarbures      |
| Seuil olfactif:                                                              | Aucune donnée disponible  |
| Point de fusion/point de congélation:                                        | Aucune donnée disponible  |
| Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: | 218-800 (424.4-1472°F) °C |
| Inflammabilité:                                                              | Aucune donnée disponible  |
| Limite inférieure d'explosivité:                                             | Aucune donnée disponible  |
| Limite supérieure d'explosivité:                                             | Aucune donnée disponible  |
| Point d'éclair:                                                              | Aucune donnée disponible  |
| Température d'auto-inflammation:                                             | Aucune donnée disponible  |
| Température de décomposition:                                                | Aucune donnée disponible  |
| pH-Valeur:                                                                   | Aucune donnée disponible  |
| Viscosité cinématique:                                                       | ~75 mm²/s                 |
| Hydrosolubilité:                                                             | Aucune donnée disponible  |
| Solubilité dans d'autres solvants                                            |                           |
| Aucune donnée disponible                                                     |                           |
| La vitesse de dissolution:                                                   | Aucune donnée disponible  |

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## Conostan Single-Element Standard, Mercury 100 ppm (Hg)

Révision: 10.12.2024

Code du produit: AC18.09186

Page 7 de 11

|                                       |                          |
|---------------------------------------|--------------------------|
| Coefficient de partage n-octanol/eau: | Aucune donnée disponible |
| La stabilité de la dispersion:        | Aucune donnée disponible |
| Pression de vapeur:                   | Aucune donnée disponible |
| Pression de vapeur:                   | Aucune donnée disponible |
| Densité:                              | Aucune donnée disponible |
| Densité relative:                     | Aucune donnée disponible |
| Densité apparente:                    | Aucune donnée disponible |
| Densité de vapeur relative:           | Aucune donnée disponible |
| Caractéristiques des particules:      | Aucune donnée disponible |

### 9.2. Autres informations

#### Informations concernant les classes de danger physique

##### Dangers d'explosion

En cas d'échauffement:

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, elles s'étalent sur le sol et forment avec l'air un mélange explosif.

Combustion entretenue:

Aucune donnée disponible

Température d'inflammation spontanée

solide:

Aucune donnée disponible

gaz:

Aucune donnée disponible

Propriétés comburantes

Aucune donnée disponible

#### Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation:

Aucune donnée disponible

Épreuve de séparation du solvant:

Aucune donnée disponible

Teneur en solvant:

100%

Teneur en corps solides:

Aucune donnée disponible

Point de sublimation:

Aucune donnée disponible

Point de ramollissement:

Aucune donnée disponible

Point d'écoulement:

Aucune donnée disponible

Viscosité dynamique:

Aucune donnée disponible

Durée d'écoulement:

Aucune donnée disponible

#### Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

En cas d'échauffement:

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Agent oxydant

### 10.4. Conditions à éviter

Forte chaleur

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

### 10.5. Matières incompatibles

Aucune donnée disponible

Conostan Single-Element Standard, Mercury 100 ppm (Hg)

Révision: 10.12.2024

Code du produit: AC18.09186

Page 8 de 11

10.6. Produits de décomposition dangereux

en cas d'incendie voir :

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Pas de données disponibles pour le mélange.

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETAmél calculé

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

| N° CAS    | Substance                        |                   |        |                     |                    |
|-----------|----------------------------------|-------------------|--------|---------------------|--------------------|
|           | Voie d'exposition                | Dose              | Espèce | Source              | Méthode            |
| 8042-47-5 | Huile minérale blanche, pétrole  |                   |        |                     |                    |
|           | orale                            | DL50 > 5000 mg/kg | Rat    | Study report (1987) | OECD Guideline 401 |
|           | cutanée                          | DL50 > 2000 mg/kg | Lapin  | Study report (1987) | OECD Guideline 402 |
| -         | composés organiques du mercure,  |                   |        |                     |                    |
|           | orale                            | ATE 5 mg/kg       |        |                     |                    |
|           | cutanée                          | ATE 5 mg/kg       |        |                     |                    |
|           | inhalation vapeur                | ATE 0,5 mg/l      |        |                     |                    |
|           | inhalation poussières/brouillard | ATE 0,05 mg/l     |        |                     |                    |

Irritation et corrosivité

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Conostan Single-Element Standard, Mercury 100 ppm (Hg)

Révision: 10.12.2024

Code du produit: AC18.09186

Page 9 de 11

Informations sur les voies d'exposition probables

Pas de données disponibles pour le mélange.

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Pas de données disponibles pour le mélange.

Information supplémentaire référentes à des preuves

Pas de données disponibles pour le mélange.

Expériences tirées de la pratique

Pas de données disponibles pour le mélange.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

Autres informations

Aucune donnée disponible

Information supplémentaire

Troubles gastro-intestinaux

Pneumonie

L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Vertiges

Dépression du système nerveux central

Maux de tête

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

| N° CAS    | Substance                         |                   |           |                     |                            |                                         |
|-----------|-----------------------------------|-------------------|-----------|---------------------|----------------------------|-----------------------------------------|
|           | Toxicité aquatique                | Dose              | [h]   [d] | Espèce              | Source                     | Méthode                                 |
| 8042-47-5 | Huile minérale blanche, pétrole   |                   |           |                     |                            |                                         |
|           | Toxicité aiguë pour les poissons  | CL50 > 10000 mg/l | 96 h      | Lepomis macrochirus | REACH Registration Dossier | Method: other: procedure as detailed in |
|           | Toxicité aiguë pour les crustacés | CE50 > 100 mg/l   | 48 h      | Daphnia magna       | Study report (2008)        | OECD Guideline 202                      |

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles pour le mélange.

Coefficient de partage n-octanol/eau

| N° CAS    | Substance                       | Log Pow |
|-----------|---------------------------------|---------|
| 8042-47-5 | Huile minérale blanche, pétrole | > 6     |

12.4. Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

**Conostan Single-Element Standard, Mercury 100 ppm (Hg)**

Révision: 10.12.2024

Code du produit: AC18.09186

Page 10 de 11

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

**12.7. Autres effets néfastes**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

**Information supplémentaire**

Éviter le rejet dans l'environnement.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

**Recommandations d'élimination**

Evacuer vers une installation de traitement physico-chimique en respectant les réglementations administratives.

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux.

**L'élimination des emballages contaminés**

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

**Transport terrestre (ADR/RID)**

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Transport fluvial (ADN)**

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Transport maritime (IMDG)**

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Conostan Single-Element Standard, Mercury 100 ppm (Hg)

Révision: 10.12.2024

Code du produit: AC18.09186

Page 11 de 11

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Informations réglementaires UE**

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III):

N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

**Législation nationale**

## RUBRIQUE 16: Autres informations

**Abréviations et acronymes**

Acute Tox. 1: Toxicité aiguë, catégorie de danger 1

Acute Tox. 2: Toxicité aiguë, catégorie de danger 2

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, catégorie de danger 2

Aquatic Acute 1: Danger pour le milieu aquatique, catégorie de danger: Toxicité aiguë 1

Aquatic Chronic 1: Danger pour le milieu aquatique, catégorie de danger: Toxicité chronique 1

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H300 Mortel en cas d'ingestion.

H310 Mortel par contact cutané.

H330 Mortel par inhalation.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Information supplémentaire**

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.

Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

*(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*